

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/03/2022

Dossier complet le :

09/03/2022

N° d'enregistrement :

2022_6127

1. Intitulé du projet

Création d'un forage destiné à la production d'eau potable sur la commune de Bucy-le-Long

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Eaux de CHIVRES VAL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M DAUTREMEPUITS Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 5 0 2 0 1 8 0 3 0 0 0 1 3

Forme juridique SIVU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau potable d'une profondeur de 61,50 mètres. Travaux soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Rubrique 1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage vertical de 61,50 mètres de profondeur, captant la nappe de la craie, sur la commune de Bucy-le-Long.

Cet ouvrage a été mis en exploitation et raccordé à la station de traitement de Bucy-le-Long, après avoir obtenu les autorisations administratives nécessaires.

Un dossier d'examen au cas par cas a été préalablement déposé auprès de vos services en 2020. Le volume prélevé envisagé annuellement était de 255 000 m³.

Cette demande d'examen au cas par cas fait suite à une demande de prélèvement annuel maximal de 300 000 m³.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation du forage à la craie a eu pour but d'accroître et de sécuriser la capacité de production en eau potable du syndicat pour pallier le vieillissement des forages existants et maintenir une capacité de production suffisante pour couvrir les besoins actuels et futurs, tout en tenant compte des spécificités qualitatives de chaque ressource afin de délivrer une eau conforme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme des travaux a été le suivant :

Aménagement d'une plateforme à l'endroit du forage,
Installation de l'atelier de forage,
Forage à la tarière d'un avant-puits du sol à 2,5 m de diamètre 720 mm,
Forage au rotary de 2,5 à 35,5 m de diamètre 444 mm,
Pose d'un tube en acier inox 304 L de + 0,1 au-dessus du sol et 35 m de diamètre 340 mm avec cône de réduction soudé à 33,5 m,
Forage au rotary de la craie aquifère de 35,5 à 61,5 m de diamètre 311 mm,
Mise en place d'une crépine à nervures repoussées de 35,5 à 59,5 m sans gravillonnage, de diamètre 219 mm,
Mise en place d'un bouchon de fond de 59,5 à 61,5 m,
Développement (air-lift, acidification et pompage),
Pompage d'essais avec 4 paliers d'une heure et enchaînés puis pompage longue durée (72 heures) avec rejet des eaux claires dans la canalisation de rejet des eaux de lavage de la station de traitement (distance > 300m).
Tubage hors sol + 0,8 m
Création d'une tête de puits en maçonnerie
Equipements hydraulique et électrique

Coupe géologique et technique du forage créé en annexe supplémentaire N°1.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en exploitation du forage F3 permet de répondre aux déficits de capacité de production du Syndicat. Les 3 forages peuvent fonctionner en parallèle pour assurer une production de pointe qui peut atteindre 65 m³/h. Pour une bonne gestion de ces forages, le prélèvement est réparti sur l'ensemble des ouvrages, plutôt que de fonctionner en alternance à des débits plus élevés. Les forages à la craie peuvent être exploités à 20 m³/h chacun de 16 à 21 heures par jour, en fonction de la demande, en complément du puits P1.

Le forage F3 est exploité en nominal au débit de 20 m³/h en parallèle du forage F2. Pour permettre la réalisation d'opérations de maintenance sur le forage F2 et sa mise à l'arrêt temporaire, le prélèvement sur le forage F3 pourra être porté transitoirement à 35 m³/h (en complément du puits P1 à 11 m³/h). Ce mode de fonctionnement à 1 seul forage permettra de couvrir les besoins de jour moyen actuels et futurs (moyennant un allongement de la durée de pompage journalière). A plus ou moins long terme et en fonction de l'évolution de l'état du forage N°2, nous nous laissons la possibilité de réaliser les prélèvements en totalité sur le forage N°3. Soit pour cet ouvrage :

- Un débit maximal d'exploitation de 35 m³/h,
- Un débit maximal journalier de 840 m³/jour,
- Un volume annuel maximal de 300 000 m³.

Complément d'information en annexe supplémentaire N°2.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création du forage a été soumise à déclaration au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.1.0. : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau).

La mise en exploitation a été soumise à une demande d'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et d'instauration des périmètres de protection, au titre du code de la santé publique selon les articles L.1321 et R.1321 et selon les articles L.215.-13 et L.214 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement de l'accès pour le matériel de forage	15 x 15 m
Création d'un forage vertical	61,5 m
Clôture de protection du site	20 x 20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Bucy-le-Long
Lieu-dit "Le Thiolet"

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'église Saint Martin, classée au titre des monuments historiques, est à une distance de l'ordre de 1,5 km. La Chapelle Sainte Marguerite et la tour de l'ancien château classées sont respectivement distantes de 1,4 km et 900 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bucy-le-Long est couverte par un PPR pour les risques inondation lente et coulée de boue. Le PPR a été approuvé le 21 juillet 2008. La zone d'implantation du forage n'est pas concernée par le PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage N°2 et le puits N°1 existants sont distants d'environ 300 m. L'hydrogéologue agréé a, dans son rapport du 23 juillet 2021 et par souci de cohérence et d'applicabilité des prescriptions, volontairement appliqué les prescriptions du PPR du puits P1 au PPR du forage F3. Ceci permet d'avoir un périmètre de protection rapprochée unique pour l'ensemble du champ captant P1-F2-F3.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau forage génère des prélèvements d'eau dans la nappe de la craie et une dépression piézométrique au droit de cet ouvrage. Le forage F3 est exploité en nominal au débit de 20 m ³ /h en parallèle du forage F2 à un débit du même ordre.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine FRHG206 - Craie de Thiérarche Laonnois Porcien n'est pas sollicitée à court terme.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage capte la nappe de la craie entre 35,5 et 59,5 m de profondeur.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est implanté sur une zone agricole. Son périmètre de protection immédiate est de 20 x 20 m.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage a été réhaussé afin que la tête de puits soit située à 2 m au-dessus du sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités autour du forage d'eau doivent être réglementées par arrêté préfectoral dans le cadre de la limitation des périmètres de protection des captages.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du forage est clôturée et interdite d'accès au personnel non habilité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment des travaux, il y a eu des déplacements liés à la foration de l'ouvrage. En phase d'exploitation, l'accès est donné uniquement au personnel habilité. Ce qui correspond aux déplacements actuels pour l'entretien du puits N°1 et le forage N°2.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il y a eu source de bruit au moment des travaux de foration et d'équipement. En phase d'exploitation, il n'y a pas de source de bruit le forage étant équipé d'une pompe immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a eu certainement des vibrations à proximité immédiate, uniquement au moment des travaux de foration. Ces vibrations ont dû être limitées compte tenu de la méthode de foration utilisée (rotary) et de la nature des terrains traversés (sable et craie).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment du développement et de la connaissance des caractéristiques de l'ouvrage, des essais ont été réalisés. L'eau pompée en phase nettoyage et développement a été décantée, neutralisée et épandue sur site (volume de quelques centaines de m3). L'eau pompée pendant les tests de pompage a été évacuée dans la canalisation de rejet des eaux de lavage de la station de traitement existante et à proximité (de l'ordre de 840 m3/j pendant 3 jours). En phase d'exploitation, l'eau pompée est envoyée dans le réseau de distribution d'eau potable via la station de traitement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de foration sont réputés inertes et non pollués. Ils ont été évacués du site à la fin des travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les périmètres de protection des captages d'eau potable entraînent une réglementation spécifique des activités notamment dans le périmètre de protection rapprochée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le forage a été effectué dans les règles de l'art et selon la norme NFX10.999 - Forage d'eau et de géothermie - Réalisation, suivi et abandon d'ouvrage de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages - et le guide d'application de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature Eau.

Toutes les dispositions ont été prises pour éviter tout déversement de produits potentiellement polluants pendant la phase des travaux.

L'espace annulaire a été cimenté sur 35 m afin d'isoler les aquifères supérieurs des alluvions de l'Aisne et des sables du Thanétien de celui de la craie.

La tête de forage a été rendue étanche pour éviter toute infiltration d'eau superficielle. En phase de travaux, elle a été protégée par un capot cadénassé.

L'aménagement final a consisté en la construction d'une tête de puits surélevée de 2 m au-dessus du sol.

Les périmètres de protection des captages, aujourd'hui définis par l'hydrogéologue agréé, permettront de protéger la ressource des pollutions accidentelles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de la création d'un forage de 61,5 mètres captant uniquement la nappe de la craie. Les horizons aquifères supérieurs (alluvions et sables thanétiens) ont été isolés par cimentation pour éviter la mise en communication des différents aquifères et l'entrée d'eau superficielle dans le forage. La durée des travaux a été courte (de l'ordre de 1 mois). Les volumes d'eau extraits au cours de cette phase de création ont été très limités. Le forage est implanté dans la plaine alluviale de l'Aisne. Le site est occupé par un champs agricole. Toutes les dispositions ont été prises pour éviter la pollution des eaux superficielles et souterraines lors des travaux. Les impacts de la création de cet ouvrage sont très limités autant dans l'espace que dans le temps et il ne semble pas nécessaire que ces travaux fassent l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire N°1 : Coupe géologique et technique du forage nouvellement créé (point 4.3.1).
Annexe supplémentaire N°2 : Complément d'information au point 4.3.2.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bucy-le-long

le,

30.11.21

Signature

SYNDICAT des EAUX
de **BUCY-LE-LONG**
CELLES SUR AISNE - CHIVRES-VAL
CONDE SUR AISNE - MISSY SUR AISNE
3 rue de Besseville - 02880 BUCY LE LONG
Tél. 09 64 46 24 28
Président : 06 81 95 78 94

Denis Dautremerpuits
~~Dautremerpuits~~